



SORTIE CULTURELLE

DEMANDE D'INSCRIPTION

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM (en majuscule) :

PRENOM :

ADHERENT : ☐ OUI

☐ NON **A compléter uniquement pour les non adhérents**

Tél mobile

Email (en majuscule)

LA SORTIE

INTITULE : **NAPLES ET LA COTE AMALFITAIN**

DATE : **du 14 au 18 juin 2027**

Si la sortie comporte une ou plusieurs nuitées (mention obligatoire) :

☐ Je souhaite une chambre single (supplément chambre individuelle à ma charge)

☐ Je souhaite une chambre double avec :

☐ 1 grand lit

☐ 2 lits simples (twin)

Afin de faciliter l'enregistrement à l'hôtel, merci de préciser l'identité de la personne concernée par le partage de la chambre

Nom/Prénom (en majuscule) :

☐ Je souhaite une chambre double (2 lits simples) **à partager** avec un(e) autre participant(e)

PARTICIPATION FINANCIERE : (2 chèques par personne)

☐ Je joins à la demande deux chèques libellés à l'ordre de l'Institut du temps libre d'un montant de€ (acompte) et de€ (solde, *incluant le montant de la chambre individuelle si le cas*)

Attention ! La participation à la sortie sera **validée lors de la réception des chèques**. Ils peuvent être :

- adressés par voie postale au siège de l'Association
- remis à un Administrateur lors d'une conférence

Merci de remplir un imprimé par personne à adresser par :

☒ Courrier électronique : contact@institutdutempslibre.fr

OU

☒ Courrier postal à : ITL sorties culturelles - 11 rue des Saulées - 63400 CHAMALIERES

INFORMATIONS

Les chèques seront encaissés :

- à l'inscription : acompte de 30%
- 45 jours avant le départ : solde

Les informations communiquées sont confidentielles ; elles sont destinées uniquement à l'organisation du séjour.

La participation au séjour sera confirmée par un mail de l'ITL à la réception du paiement.

Une liste d'attente peut être constituée ; en cas de désistement, il sera fait appel aux adhérents de la liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des demandes, expressément formulées par écrit.

1- Désistement du participant

Voir les conditions de l'assurance annulation.

Le participant doit informer l'ITL de son indisponibilité par mail ou téléphone dès qu'il en a connaissance.

Le participant peut également proposer un remplaçant (adhérent ou non) qu'il aura préalablement sollicité. Dans ce cas, l'assurance annulation ne sera pas activée et son chèque sera détruit dès réception de la participation financière de son remplaçant.

2- Annulation de la sortie

En cas d'annulation de la sortie pour quelque motif que ce soit, les adhérents sont informés dès que possible par mail ou téléphone et les chèques de participation sont détruits.

Date de la demande :

Signature du participant

INFO ASSURANCE : De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit assurance groupes confiance est destiné à garantir les dommages subis par l'assuré avant et pendant le voyage ainsi que les frais restés à sa charge (**Transport ; hébergement ; visites**)



Qu'est-ce qui est assuré ?

☒ **ANNULATION DE VOYAGE PAR LES PARTICIPANTS**

Annulation en **toutes causes justifiées** : franchise de 10% avec un minimum de 50€ par personne

☒ **BAGAGES**

Vol, perte, destruction des bagages

☒ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

Retour anticipé

Frais de recherche, de secours et de sauvetage

Assistance juridique à l'étranger

Prolongation de séjour jusqu'à 80 € par jour par personne avec un maximum de 10 jours

Frais médicaux à l'étranger

☒ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'au prorata temporis



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'annulation pour convenance personnelle
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat :

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.